

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 29 juin 2022

### **Enseignement des langues régionales**

#### **Installation du conseil académique des langues régionales - CALR**

**Ce mardi 28 juin 2022, l'académie de Lille a installé le conseil académique des langues régionales.**

Pour rappel, l'inscription au BO du Picard et du Flamand occidental en décembre dernier, parmi les langues régionales signifie que ces deux langues peuvent désormais être enseignées au sein de nos écoles et établissements scolaires, au-delà des expérimentations en cours.

Dans cette perspective, l'académie travaille concrètement et dans la concertation sur les contours de ces enseignements en vue de premières implantations à la rentrée prochaine.

Un conseil académique des langues régionales est à ce titre constitué afin de participer à la définition et à l'actualisation régulière de la carte académique des langues.

Ce souhait se fonde sur un double objectif :

- la sauvegarde et de la transmission du patrimoine historique ;
- la prise en compte des besoins du marché de l'emploi transfrontalier.

Ce CALR est composé de personnels académiques, de personnels des collectivités, de représentants des organisations syndicales, de représentants de fédération de parents d'élèves, du monde associatif, avec notamment l'institut de la langue régionale Flamande et l'agence régionale de langue Picarde.

Afin de pouvoir proposer l'enseignement des langues régionales aux élèves, l'académie recense les enseignants possédant les compétences linguistiques, culturelles et didactiques nécessaires, qui souhaitent s'engager dans ce projet. Ils bénéficieront d'un accompagnement personnalisé. Ces enseignants auront vocation à intervenir auprès d'élèves scolarisés dans le premier et le second degré.

*L'organisation des enseignements des langues régionales fera l'objet d'une communication en conférence de presse de rentrée.*

#### **Contact presse**

**Rectorat de l'académie de Lille  
Service communication**